



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par ACT Alliance-Action by Churches Together, la Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Églises et la Fédération luthérienne mondiale, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Action by Churches Together est un réseau de 146 églises et organisations s'y rattachant qui œuvre dans 140 pays à travers le monde. Le réseau, créé par la Fédération luthérienne mondiale et le Conseil œcuménique des Églises, s'emploie à respecter, à renforcer et à protéger la dignité, l'unicité et la valeur intrinsèque des droits fondamentaux de chacun, homme ou femme, fille ou garçon. Il ne fait aucune distinction entre les personnes et s'oppose fermement à toute discrimination fondée sur la nationalité, la race, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, la classe sociale ou les opinions politiques. En tant que réseau mondial à caractère religieux, l'organisation a réaffirmé son engagement à combler l'écart entre les sexes et à lutter activement contre les rapports de pouvoir inégaux, qu'ils soient sociaux (y compris religieux), économiques ou politiques, afin que chacun puisse jouir de sa dignité.

Respecter le Programme d'action de Beijing, lutter contre la pauvreté et réaliser les objectifs de développement durable

En 1975, les États Membres de l'Assemblée générale ont décrété que les droits de la femme devaient occuper une place centrale dans le programme des Nations Unies. Si de grands progrès ont été accomplis à cet égard au cours des 41 dernières années, les femmes et les filles ne peuvent pas encore pleinement exercer un grand nombre de leurs droits. En s'appuyant sur la réaffirmation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le réseau Action by Churches Together invite les États Membres à : préconiser des changements en profondeur en faveur des femmes et des filles dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030; s'engager à nouveau à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité et des résolutions connexes ultérieures relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité; et tenir compte des conséquences du changement climatique sur l'égalité des sexes ainsi que prendre des mesures pour y remédier, et ce, dans l'optique de changer la donne en matière de climat dès l'horizon 2020.

Quelques domaines d'action clés nécessitant une attention urgente de la part de la Commission

- L'égalité d'accès aux ressources économiques, y compris le droit à la propriété foncière, aux biens et aux revenus en toute indépendance, l'égalité salariale pour un travail de valeur égale, la reconnaissance du rôle de tous, en particulier les femmes, dans la sécurité alimentaire ainsi que la reconnaissance et le rééquilibrage du travail domestique non rémunéré;
- L'égalité d'accès et de participation à la prise de décisions et à des postes de responsabilité;
- L'égalité d'accès aux systèmes de santé, notamment dans le domaine de la santé, des droits et des services en matière de sexualité et de procréation;
- L'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation;

- L'assurance de pouvoir vivre à l'abri de la violence, de l'exploitation, de la discrimination et de la crainte, y compris la fin de l'impunité pour toutes les formes de violence sexiste;
- L'inégalité des sexes face aux conséquences des changements climatiques et des catastrophes naturelles, et les avantages avérés de la participation des femmes aux activités de réduction des risques de catastrophe.

L'inégalité des sexes joue pour beaucoup dans la création de situations de pauvreté. Le développement durable demeurera impossible tant que cette réalité ainsi que d'autres formes d'inégalité et de discrimination ne recevront pas une attention prioritaire et ne seront pas prises en main par les décideurs, à tous les niveaux. Le réseau Action by Churches Together loue les efforts de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'accord fructueux concernant l'ensemble des objectifs de développement durable; il se félicite notamment de l'engagement entier à parvenir à l'égalité des sexes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans de nombreux autres domaines dans le cadre de cet ambitieux programme de développement durable multilatéral. Il est extrêmement important que toutes les parties prenantes participent à la concrétisation de ces ambitions en mobilisant suffisamment les ressources financières, humaines et politiques.

En tant qu'organisation confessionnelle, nous avons conscience que les convictions religieuses représentent une force positive dont il est possible de tirer parti pour opérer des changements en profondeur, et nous nous félicitons des contributions en faveur de l'égalité des sexes faites par les organisations confessionnelles. Toutefois, nous déplorons que la religion ait constitué un obstacle au progrès, comme le décrit l'article 24 du chapitre 2 de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Dans cet esprit, nous réaffirmons notre rôle en souscrivant au texte de l'article 9 du chapitre 2 et en reconnaissant qu'il est nécessaire de permettre aux femmes de jouir pleinement de toutes leurs libertés et tous leurs droits fondamentaux.

Autonomisation économique des femmes

Dans le monde entier, les femmes peinent encore à accéder aux ressources économiques telles que le travail décent, le revenu, le crédit et la terre. Elles occupent la majeure partie des emplois précaires et faiblement rémunérés et exécutent gratuitement la plupart des tâches familiales et communautaires, souvent sans dispositif de protection sociale, ou presque. Ce double fardeau est souvent institutionnalisé dans des législations et pratiques discriminatoires qui affectent toutes les dimensions de la vie des femmes ainsi que leurs conditions de vie, notamment le droit à l'héritage, les contrats de mariage et d'autres dispositifs qui remettent en cause les moyens d'action indépendants de chaque personne. Ces inégalités se constatent dans le secteur agricole, où 70 % des agriculteurs actifs dans le monde sont des femmes qui dirigent de petites exploitations de moins de 2 hectares, mais qui assurent pourtant 50 % de la production alimentaire destinée aux consommateurs, sans vraiment bénéficier d'un profit financier. Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la promotion et le maintien de la diversité des semences et des cultures pour 1,9 million d'espèces dans le monde entier. Il est temps que les agricultrices soient reconnues, soutenues et récompensées pour leur

contribution essentielle à la sécurité alimentaire et cette démarche devrait occuper une place centrale dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Autonomisation politique des femmes

Seuls 22 % des parlementaires dans le monde sont des femmes et elles occupent beaucoup moins de postes de responsabilité que leurs homologues masculins. Si leur nombre augmente, cela ne suffit pas pour autant à garantir leur participation décisive aux structures de prise de décisions. Il est impératif de remettre progressivement en cause les normes sociales, religieuses et culturelles qui entravent la participation effective des femmes à tous les niveaux, y compris au sein du ménage. Les systèmes de quotas, tels que ceux recommandés par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, peuvent offrir des mesures provisoires utiles, qui doivent cependant s'accompagner d'une action plus vaste visant à opérer un changement durable. Ces efforts concernent notamment le renforcement des capacités des femmes candidates de tous âges, l'autonomisation des jeunes femmes, l'échange de savoirs et la formation de partenariats. Le leadership politique positif et axé sur les populations, que peuvent exercer les hommes comme les femmes, est fondamental dans la réalisation du développement économique et social, en matière d'efficacité de l'aide et de mise en œuvre efficace des objectifs, cibles et indicateurs convenus au niveau mondial en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement véritablement durable.

Mettre fin à la violence sexiste

L'importante part de femmes et de filles victimes d'actes de violence sexiste, qui s'élève à environ 35 % de la population féminine mondiale d'après l'Organisation mondiale de la Santé, est scandaleuse et constitue un obstacle majeur au développement durable. La Commission doit impérativement dénoncer et combattre la violence conjugale, les pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés, ainsi que le viol, toujours utilisé comme arme de guerre. Le fait que les garçons et les hommes soient aussi victimes de violence sexiste, qu'il s'agisse de situations de conflit ou non, est une réalité qui demeure souvent méconnue ou passée sous silence, alors qu'elle peut, de la même manière, avoir des conséquences néfastes sur des individus et des communautés. Cette réalité est toutefois reconnue par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les objectifs de développement durable et la résolution 1325 du Conseil de sécurité, qui devraient s'accompagner de la prise de mesures concrètes par les États. Toutefois, pour que ces objectifs soient mis en œuvre, il faudra adopter des lois, recourir efficacement à des cadres juridiques, recueillir des financements suffisants consacrés tant à la prévention qu'aux mesures d'intervention et s'engager à lutter contre les normes sociales et culturelles préjudiciables qui perpétuent la violence. Ces initiatives doivent être prioritaires dans la liste des mesures promulguées par la Commission pour remédier à la situation. Nous encourageons particulièrement la Commission à reconnaître qu'il est essentiel de collaborer avec les organisations confessionnelles afin de s'attaquer à ces normes préjudiciables.

Santé maternelle et droits universels en matière de sexualité et de procréation

La santé maternelle et l'évolution démographique doivent rester l'une des priorités fondamentales du développement durable. Les progrès réalisés à ce jour ont été trop lents : en 2013, près de 300 000 femmes sont décédées des suites de la grossesse ou de l'accouchement. Il sera impossible de réduire le nombre de décès maternels sans assurer le plein respect des droits liés à la sexualité et à la procréation, notamment la planification familiale, l'âge minimum de consentement et l'éducation sexuelle adaptée à l'âge et au contexte, qui sont tous des éléments importants méritant d'être examinés en profondeur. La cible n° 6 de l'objectif de développement durable n° 5 encourage fortement à réfléchir à cette question, mais il est désormais nécessaire de prendre des mesures progressives à cette fin. Les polémiques au sujet des aspects sociaux et culturels négatifs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et l'inaction qui en a résulté à cet égard ont eu des répercussions préjudiciables sur la justice sociale, le développement durable, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que sur la paix. Les services sociaux tels que la prestation de soins de santé aux femmes et l'éducation sanitaire devraient relever principalement de la responsabilité de l'État; par conséquent, les programmes de prestation de services ne devraient pas être confiés aux entreprises à but lucratif. Il importe donc d'augmenter le volume des fonds publics alloués à ces programmes à travers le monde.

Égalité d'accès à l'éducation

L'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire a diminué et il faut s'en féliciter. Cependant, les hommes et les garçons ont toujours davantage de possibilités aux niveaux de l'enseignement secondaire et de troisième cycle et dans l'enseignement professionnel. Aujourd'hui encore, des obstacles tels que les mariages précoces et forcés, les grossesses forcées, la crainte des représailles, l'inégalité de la répartition des tâches ménagères et de l'éducation des enfants, l'absence de conditions d'hygiène décentes, l'éducation inefficace ou mal adaptée dispensée aux filles et aux garçons en matière de sexualité et de procréation et la violence sexuelle empêchent les filles et les femmes de bénéficier des mêmes possibilités d'éducation et d'apprentissage.

Recommandations formulées pour la soixantième session de la Commission de la condition de la femme

Le réseau Action by Churches Together demande aux États Membres de donner aujourd'hui une suite concrète à leurs engagements renouvelés et aux priorités redéfinies en faveur de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, suite à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Il les exhorte également à agir en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour mettre en œuvre ces objectifs, le réseau Action by Churches Together recommande de :

- Donner pleinement suite aux accords et engagements existants, sans revenir sur une partie d'entre eux, ni faire exception;
- Consacrer des financements suffisants à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, aux objectifs de développement durable (en particulier l'objectif n° 5) et à la durabilité

des organisations de défense des droits des femmes – notamment des organisations féminines confessionnelles – étant donné que ces dernières ont montré qu’elles ont pu s’approprier ces objectifs au niveau local et ont contribué de manière significative à de nombreuses réussites en matière d’égalité des sexes;

- Adopter des politiques budgétaires nationales et des mécanismes nationaux de mobilisation des ressources qui favorisent l’égalité des sexes en mettant en place des impôts directs progressifs et des dispositifs de protection sociale et en faisant adopter une budgétisation sensible à la problématique hommes-femmes;
- Reconnaître le rôle positif que la foi et les communautés religieuses jouent dans la fourniture de services sociaux et en contribuant aux interventions humanitaires, ainsi que le rôle qu’elles peuvent jouer en renforçant la résilience des populations, en favorisant le bien-être et en concrétisant l’objectif d’égalité des sexes;
- Collaborer, notamment par l’engagement des hommes et des garçons, en vue de lutter contre les normes sociales préjudiciables et discriminatoires et de promouvoir la justice sociale.
